

## Informations pour l'inscription à la démarche « Aire marine éducative »

Année scolaire 2018-2019

Candidature en ligne ouverte du 4 avril au 30 mai 2018

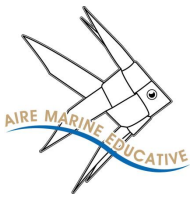
le lien : <https://www.afbiodiversite.fr/fr/inscription-ame-2018-2019>



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

*Établissement public du ministère de l'Environnement*

**IFRECOR**



## Contexte :

Le label AME reconnaît la mise en place d'une démarche éco-citoyenne mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin impliquant la commune et les usagers de ce patrimoine.

**Il se base sur le respect d'une méthodologie AME et d'une charte AME, qui visent à mettre en œuvre les trois piliers des AME, nées aux îles Marquises en Polynésie française:**

- « **Connaître la mer** » : acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel marin
- « **Vivre la mer** » : découverte de la mer et de ses acteurs
- « **Transmettre la mer** » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.<sup>i</sup>

La mise en place d'une aire marine éducative a avant tout un but pédagogique et s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire. Elle utilise en effet une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. L'AME est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales

Le Label est mis en œuvre par l'Agence française pour la Biodiversité en métropole et dans les Outre-mer et porté par un comité de pilotage composé des ministères de la transition Ecologique et Solidaire, de l'éducation nationale, des Outre-mer.

Les AME représentent une action phare de l'Agence française pour la Biodiversité dans la réalisation de sa mission de mobilisation des citoyens pour la préservation de la Biodiversité.

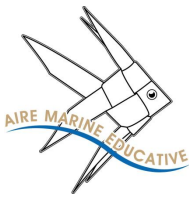
Plus d'information sur le label et la méthodologie AME sur le site dédié au lien suivant : [ame.afbiodiversite.fr](http://ame.afbiodiversite.fr)

## Pourquoi s'inscrire :

**L'inscription de votre projet auprès de l'agence française pour la biodiversité est un préalable obligatoire au dépôt d'une demande de labellisation qui interviendra à l'issue de la première année de projet, en juin 2019.**

Sous réserve d'acceptation, votre inscription vous permettra :

- D'apparaître sur la liste officielle des projets AME et de soumettre une demande de labellisation en juin 2019
- D'être accompagné par la cellule d'appui « aire marine éducative » de l'Agence française pour la biodiversité et par un réseau d'acteurs ressources dans les territoires.



- D'être mis en réseau et de collaborer avec les autres acteurs des AME et ainsi, de participer au développement d'un réseau national et international d'AME mettant en lien les élèves des différents océans.
- De bénéficier des outils développés pour les AME et de la valorisation nationale des projets

## **Quels critères dois-je respecter pour que mon projet d'AME soit pris en compte ?**

- Etre un établissement scolaire, une école de cycle 3 : CM1, CM2, collège classe de 6<sup>ème</sup>
- Disposer, sur la commune de votre établissement ou de votre école, d'une zone du littoral accessible et propice à la mise en place d'une aire marine éducative.
- Avoir pris connaissance de la charte AME : [https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php?id=boite\\_outils](https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php?id=boite_outils)
- Démontrer la possibilité d'un partenariat avec une structure de la sphère de l'éducation au développement durable (réfèrent AME) qui vous accompagnera tout au long de votre projet et particulièrement sur les aspects suivants:
  - Connaissance et découverte du patrimoine naturel et culturel marin
  - Mise en lien avec les acteurs du territoire : scientifiques, élus, pêcheurs...

A titre d'exemple cette entité peut être une association locale travaillant sur le milieu marin, une réserve naturelle, un programme de votre commune lié à la préservation de l'environnement, un parc national ou un parc naturel marin, etc. *Pour toute question sur ce dernier aspect, n'hésitez pas à vous rapprocher de la cellule d'appui du label AME*

- Identifier avec la structure référente les besoins et les ressources financières pour la réalisation du projet AME :

Précisions sur les principales dépenses associées au projet :

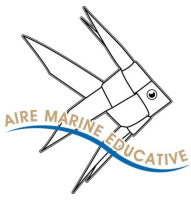
- Interventions de la structure référente en classe ou sur le terrain. On compte en moyenne 10 demi-journées d'intervention (avec sorties terrain) par an et 10 demi-journées de préparation.
- Frais divers : transport, matériel.

## **Comment s'inscrire ?**

L'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 se fait en remplissant un formulaire disponible sur le site de l'agence française pour la biodiversité à l'adresse suivante : <https://www.afbiodiversite.fr/fr/inscription-ame-2018-2019>

Attention il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne en une fois : temps estimé 45 minutes.

Il doit être rempli et **avant le 30 mai 2018**. Celui-ci sera reçu par l'Agence française pour la biodiversité. Vous recevrez alors un accusé de réception de votre candidature.



Sous réserve d'acceptation de votre dossier, une confirmation de votre inscription vous sera adressée avant le 2 juillet 2018

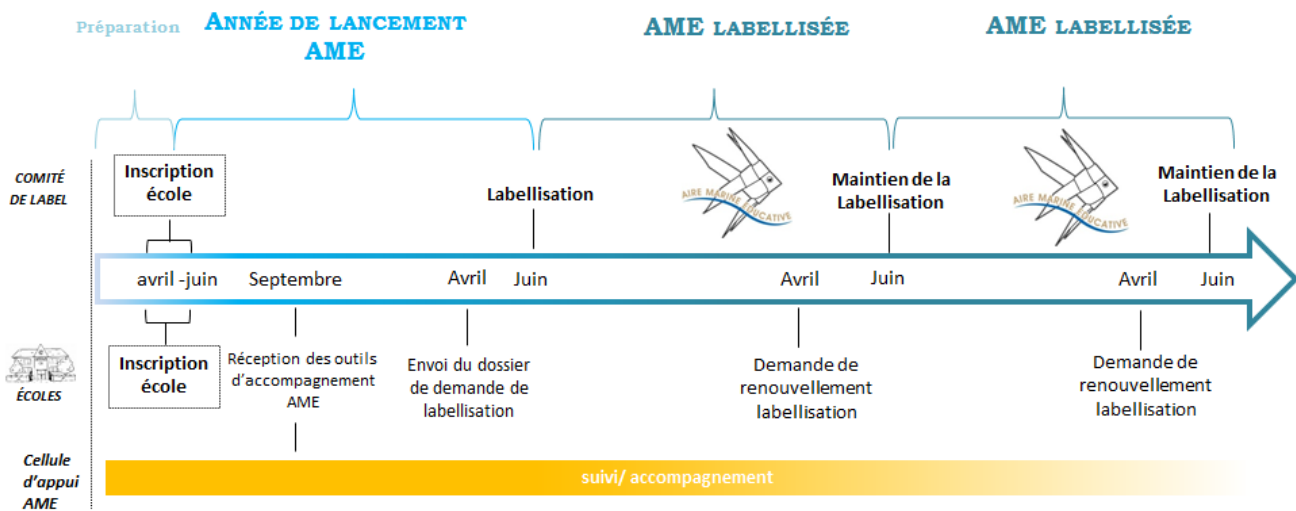
Avant de remplir le formulaire en ligne, nous vous invitons à prendre connaissance des questions posées dans le formulaire et présentées ci-dessous afin de vous assurer que vous disposez de l'ensemble des éléments demandés.

Pour toute difficulté ou question relative à votre inscription, vous pouvez contacter [ame@afbiodiversite.fr](mailto:ame@afbiodiversite.fr) ou par téléphone au 02 98 33 33 88.

## Comment obtenir ensuite le label ?

Une fois votre inscription acceptée, la réalisation de votre projet AME débute dès septembre 2018. La labellisation intervient à l'issue d'une l'année de lancement, en juin 2019, sur étude des dossiers présentant les actions réalisées entre septembre et mai. Ce label est obtenu pour une année et est à renouveler chaque fin d'année scolaire.

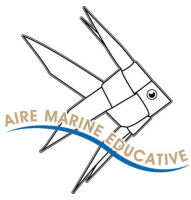
Calendrier :



Conseils le lancement du projet:

-N'hésitez pas à mobiliser les acteurs concernés de votre territoire (élus, associations...) dès maintenant pour préparer avec eux le lancement de votre projet en Septembre 2018.

-Nous vous invitons à prendre connaissance du calendrier et de la méthodologie AME disponible sur le site wiki AME au lien suivant : [ame.afbiodiversite.fr](http://ame.afbiodiversite.fr)



Les questions posées dans le formulaire de candidature à remplir en ligne sont les suivantes :

## Identification de l'école ou de l'établissement scolaire

---

Nom de l'école ou de l'établissement scolaire

Type d'établissement : Ecole élémentaire /Ecole primaire / Collège (6 ème)

Statut : Public:/ Privée sous contrat/Privée hors contrat

Nombre et contacts des enseignants concernés : nom/ prénom/mail /tel

Contact du Directeur et des acteurs de l'éducation nationale impliqués:

## Identification de la personne référente

---

Nom complet de la structure référente

Type de structure : Association de loi 1901 / Réserve naturelle/ Parc national / Parc naturel marin / Autre.

**Contact mail et tel de la ou des personnes référente(s), en charge de l'accompagnement de votre projet :**

## Financement

---

Les Source(s) de financement identifié(s) pour l'intervention de la personne référente :

Durée et montant du financement :

Les ressources identifiées pour financer l'accompagnement de votre projet par la personne référente permettent-elle de démarrer votre projet AME dès Septembre 2018 ? oui/ non

Si non, précisez :

Autre information :

## Pourquoi se lancer dans une AME

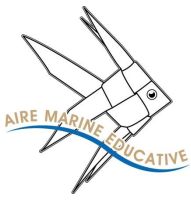
---

Existence d'un comité de pilotage ?

Comment avez-vous connu la démarche Aire marine éducative ?

Qu'est-ce qui vous donne envie d'y participer ?

---



## Contexte de votre projet d'AME

---

L'école entière est-elle impliquée ?

Nombre de classes qui seraient impliquées et le nombre d'élèves par niveau

L'AME est-elle intégrée au projet d'école ou d'établissement ?

Votre école ou établissement est-il inscrit dans d'autres démarches EDD ?

Avez-vous déjà repéré ou choisi un site pour l'AME, si oui lequel ?

Si oui, le site se situe-t-il dans le périmètre d'un dispositif de gestion du milieu marin ou côtier existant (PNM, N2000, réserve naturelle, etc...) ?

Si oui précisez le nom.

Précisez en quelques lignes la nature de votre projet

Etes de vous déjà en lien avec des acteurs concernés par des projets AME existant dans votre territoire ? Si oui lesquels ?

Autres remarques sur le projet :

Merci!

---

i